



DÉCISION MUNICIPALE N°24/DM/C-MARTAP/SG/ST/CIPM/2024 DU 29/11/2024 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°24AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2024 DU 31/10/2024 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE DE 400 ML AUTOUR DE L'HOTEL DE VILLE DE MARTAP AVEC AMENAGEMENT EXTERIEUR, DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 D'orientation de la Décentralisation ;
- Vu le décret n°2007/115 du 23 Avril 2007 portant création des nouvelles communes et arrondissements ;
 1. Vu le décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu La lettre circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu l'Arrêté N° 000013/A/MINDDEVEL/ du 03 mars 2020, constatant l'élection de Monsieur IYA SOULEYMANOU en qualité de Maire de la commune de Martap et ses Adjoints ;
- La circulaire N°000000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 relative à l'exécution des lois de finances, suivi et Contrôle de l'exécution du Budget de l'État et les autres entités pour l'Exercice 2024
- Lettre Circulaire N°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des CTD pour l'exercice 2024.
- Vu les Avis du dossier de DAON°24/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/ 2024 du 31/10/2024 pour la construction d'une clôture autour de l'hôtel de ville de Martap avec aménagement extérieur;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Départementale Passation des Marchés auprès du Département de la Vina formulée par la Lettre N°21/L/C-MTP/CIPM/2024 du 28/11/2024.

-DECIDE-

Article 1^{er}: Le marché, objet du DAO N°24/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2024 du 31/10/2024, est attribué au prestataire ci-après ayant présenté l'offre conforme à l'essentiel du DAO et suivant le montant et le délai ci-dessous:

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N°24/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/CIPM/2024 du 30/10/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AUTOUR DE L'HOTEL DE VILLE DE MARTAP AVEC AMENAGEMENT EXTERIEUR	Ets BOGNO BUSINESS BP: 514 Ngaoundéré-Cameroun; TEL: (+237) 699 87 09 79/677 64 86 38	110 000 000	Six (06) mois

Article 2 : Cette décision d'attribution vaut levée de la caution de soumission.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copie

- DDMINMAP/VINA ;
- FEICOM/AD ;
- ARMP ;
- CDPM ;
- Intéressé ;
- Affichage ;



Martap, le 129/11/2024

Le Maire,

Iya Souleymanou
Magistrat Municipal

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE MARTAP

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

MARTAP COUNCIL

GENERAL 'S OFFICE

COMMUNIQUE

N°24/C/C-MARTAP/2024 DU 29/11/2024

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°24AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2024 DU 31/10/2024 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE DE 400 ML AUTOUR DE L'HOTEL DE VILLE DE MARTAP AVEC AMENAGEMENT EXTERIEUR, DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (En Procédure d'Urgence)

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MARTAP
FINANCEMENT : FEICOM/C MARTAP, EXERCICE 2024

Le Maire de la Commune de Martap, autorité contractante communique :

Par Décision Municipale N°24/DM/C-MTP/CIPM du 29/11/2024 le marché, objet de dossier de Demande de Cotations susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N°24/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2024 du 30/10/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AUTOUR DE L'HOTEL DE VILLE DE MARTAP AVEC AMENAGEMENT EXTERIEUR	Ets BOGNO BUSINESS BP: 514 Ngaoundéré-Cameroun; TEL: (+237) 699 87 09 79/677 64 86 38	110 000 000	Six (06) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Mairie de Martap pour la suite de la procédure.

Ampliation

- ARMP/AD ;
- DD MINMAP/VINA ;
- FEICOM /AD ;
- CIPM ;
- ARCHIVES/INTERESSE



LE MAIRE,
Autorité Contractante

Gya Suleymanou
Magistrat Municipal